

L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

Atelier #5 : L'organisation de la gestion des matières résiduelles – 22 avril 2021

Les ateliers #4, #5, #6 et #7 ont abordé les enjeux relatifs à la planification, à l'opération et au financement de la gestion des matières résiduelles par les instances qui en ont la responsabilité, telles que les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines ainsi que les industries, commerces et institutions. Ils visaient également à identifier les défis des mécanismes actuels et à explorer les pistes de bonification.

Les énoncés ne sont en aucun cas des affirmations endossés par la commission d'enquête. Il peut même y avoir des énoncés tout à fait contraires à sa réflexion actuelle. L'approche par énoncé visait exclusivement à susciter des réactions et des interventions des participants à l'atelier.

1- Énoncé 1

Contexte: En dehors des communautés métropolitaines et de quelques regroupements de MRC-municipalités notamment par le biais de régies, l'échelle pour la planification de la gestion des matières résiduelles demeure la MRC. Planifier les besoins et capacités d'élimination, effectuer une veille technologique, évaluer les options et développer les projets demandent beaucoup de ressources (compétences, ressources financières, outils d'analyse, données). Actuellement le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne réalise pas de planification provinciale des besoins et des capacités d'élimination, cette responsabilité relevant des MRC et villes exerçant certaines compétences de MRC.

Une échelle de planification et de concertation plus grande que la MRC devrait être favorisée, voire imposée.

Totalement d'accord	13 %
Plus ou moins d'accord	22 %
Plus ou moins en désaccord	30 %
Totalement en désaccord	35 %

46 répondant(e)s

2- Énoncé 2

Contexte : Plusieurs projets d'agrandissement de lieux d'enfouissement récents ont été évalués alors que ces lieux étaient très proches de l'atteinte de leur capacité autorisée, limitant ainsi les options.

La planification de la gestion des matières résiduelles sur un horizon temporel décennal permettrait que les projets d'agrandissement ou d'ouverture de nouveaux lieux d'élimination soient étudiés plus en amont de l'atteinte des limites de capacité d'élimination.

Totalement d'accord	88 %
Plus ou moins d'accord	9 %
Plus ou moins en désaccord	2 %
Totalement en désaccord	0 %

43 répondant(e)s

3- Énoncé 3

Des lieux d'élimination répartis sur le territoire sont préférables à quelques-uns de grande taille des points de vue économique, environnemental et social.

Totalement d'accord	67 %
Plus ou moins d'accord	30 %
Plus ou moins en désaccord	2 %
Totalement en désaccord	0 %

43 répondant(e)s

4- Énoncé 4

Contexte : *L'incinération est un modèle privilégié par plusieurs pays européens comme alternative à l'enfouissement.*

L'incinération est une avenue avantageuse comparativement à l'enfouissement.

Totalement d'accord	20 %
Plus ou moins d'accord	27 %
Plus ou moins en désaccord	34 %
Totalement en désaccord	18 %

44 répondant(e)s

5- Énoncé 5

Contexte : Avec la Stratégie de valorisation de la matière organique, les MRC-municipalités vont devoir mettre en place des installations de traitement de cette matière. La biométhanisation et le compostage sont les principales méthodes de traitement, mais il semble y avoir plus de projets de biométhanisation que de compostage.

La biométhanisation devrait être la méthode prioritaire pour gérer les matières organiques.

Totalement d'accord	2 %
Plus ou moins d'accord	2 %
Plus ou moins en désaccord	18 %
Totalement en désaccord	77 %

44 répondants

6- Énoncé 6

Énoncé 6.1

Contexte : Le gouvernement projette de hausser le taux des redevances à l'élimination à 30 \$/tonne en 2022 et d'y inclure une augmentation annuelle de 2 \$/tonne par la suite.

L'augmentation prévue des redevances réduira de manière substantielle les matières résiduelles envoyées à l'élimination.

Totalement d'accord	16 %
Plus ou moins d'accord	30 %
Plus ou moins en désaccord	33 %
Totalement en désaccord	21 %

43 répondant(e)s

Énoncé 6.2

Contexte : Les redevances à l'élimination sont actuellement les mêmes partout au Québec.

Les redevances doivent être modulées selon les réalités régionales.

Totalement d'accord	49 %
Plus ou moins d'accord	37 %
Plus ou moins en désaccord	10 %
Totalement en désaccord	5 %

41 répondant(e)s

Énoncé 6.3

Contexte : Plusieurs matières ne sont pas assujetties aux redevances bien qu'elles utilisent de l'espace dans les lieux d'enfouissement technique (LET) et les lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LED CD).

Des redevances modulées selon le type de matière doivent être exigées pour toutes les matières entrant dans un LET ou un LED CD (rejets de centres de tri CRD, matériau de recouvrement).

Totalement d'accord	34 %
Plus ou moins d'accord	41 %
Plus ou moins en désaccord	15 %
Totalement en désaccord	10 %

41 répondant(e)s

7- Énoncé 7

Une meilleure information aux citoyens sur l'élimination des matières résiduelles, ses impacts et ses coûts aurait une influence positive sur leur comportement.

Totalement d'accord	85 %
Plus ou moins d'accord	13 %
Plus ou moins en désaccord	3 %
Totalement en désaccord	0 %

40 répondant(e)s

8- Énoncé 8

Contexte : Actuellement la tarification incitative demeure le fait de quelques initiatives locales sans être généralisée.

Une tarification incitative auprès des citoyens et ICI (poids ou taille des bacs, quantité de déchets, etc.) permettrait de réduire la génération de résidus ultimes.

Totalement d'accord	68 %
Plus ou moins d'accord	30 %
Plus ou moins en désaccord	0 %
Totalement en désaccord	2 %

44 répondant(e)s

9- Énoncé 9

Les municipalités devraient exiger des entrepreneurs le dépôt d'un plan de gestion des résidus de chantiers comme condition pour l'octroi d'un permis de construction.

Totalement d'accord	23 %
Plus ou moins d'accord	35 %
Plus ou moins en désaccord	19 %
Totalement en désaccord	23 %

43 répondant(s)